

Document de circulation Ovins et Caprins		Numéro du document ¹	
A. TRANSPORTEUR			
Numéro SANITEL du transporteur :		Numéro SANITEL du négociant (donneur d'ordre) : si d'application	
BE		BE	
Numéro d'immatriculation du moyen de transport :			
B. CHARGEMENT		C. DÉCHARGEMENT	
Numéro SANITEL du lieu de chargement ² : (ou numéro du certificat « exportation ») ⁴		Numéro SANITEL du lieu de déchargement ³ : (ou numéro du certificat « importation ») ⁵	
BE		BE	
Opérateur lieu de chargement (nom) ² : (ou numéro du certificat « exportation ») ⁴		Opérateur lieu de déchargement (nom) ³ : (ou numéro du certificat « importation ») ⁵	
Date du chargement :// 20.....		Date du déchargement :// 20.....	
		Heure :	
D. ANIMAUX DÉPLACÉS			
Espèce animale : OVIN ou CAPRIN (biffer ce qui n'est pas d'application)		Nombre total ⁶ : Dont nombre de jeunes animaux de boucherie ⁷ :	
1.	2.	3.	4.
5.	6.	7.	8.
9.	10.	11.	12.
13.	14.	15.	16.
17.	18.	19.	20.
21.	22.	23.	24.
Les données de ce document doivent être enregistrées dans SANITEL dans les 7 jours après le transport.⁸			
Signature de l'exploitant du lieu de chargement ⁹		Signature du transporteur ⁹	
Signature de l'exploitant du lieu de déchargement ⁹			

¹ Suivez les instructions de l'ARSIA et de la DGZ.

² Lieu de chargement = numéro (Sanitel) de troupeau ou de centre de rassemblement.

³ Lieu de déchargement = numéro (Sanitel) de troupeau, abattoir ou centre de rassemblement.

⁴ Si exportation : comme destination seulement remplir le numéro du **certificat (INTRA)** sous « opérateur ».

Voir ci-dessous.

⁵ Si importation : comme provenance seulement remplir le numéro du **certificat (INTRA)** sous « opérateur ».

Voir ci-dessous.

⁶ TOTAL: note le nombre d'animaux et dessous le numéro individuelle d'identification de chaque animal.

⁷ Si jeunes animaux (agneaux) de boucherie : note le nombre de jeunes animaux (agneaux) de boucherie et **plus rien** comme numéro individuelle d'identification.

⁸ Les données de ce document doivent être enregistrées dans SANITEL dans les 7 jours après le transport par la personne qui a effectué le transport (transporteur ou opérateur), soit en adressant une copie à l'ARSIA ou à la DGZ.

⁹ Les signatures sont facultatives.

Certificat (INTRA)	
« Exportation »	« Importation »
Numéro du certificat = INTRA.EU.BE.202X.XXXXXXXXXX	Numéro du certificat = INTRA.EU.LC.202X.XXXXXXXXXX
INTRA.EU. BE . 202X .XXXXXXXX	INTRA.EU. LC . 202X .XXXXXXXX
<ul style="list-style-type: none">Toujours BE = à « l'exportation », le pays de départ est toujours la BelgiqueL'année = 4 chiffres (ex. 2023)Numéro de suivi : 8 chiffres	<ul style="list-style-type: none">LC = code pays = 2 lettres (ex. NL, FR, DE, ...) = pays d'où viennent les animauxL'année = 4 chiffres (ex. 2023)Numéro de suivi : 8 chiffres

Pour plus d'explications : veuillez contacter les associations agréées ARSIA (www.arsia.be) ou DGZ (www.dgz.be).